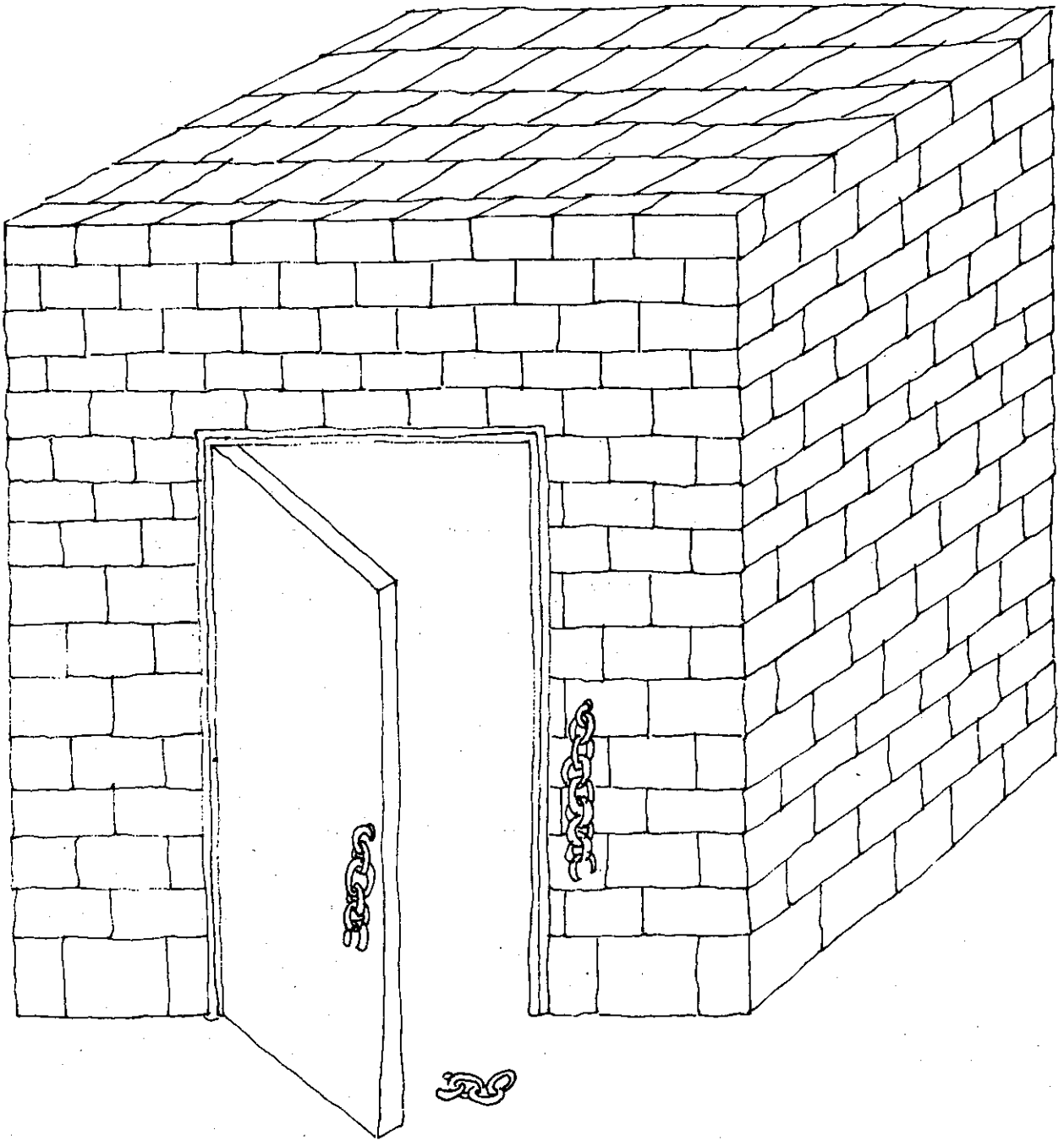


Pour une institution ouverte





Pour une institution ouverte

La Villette est la conséquence d'une initiative du Chef de l'État. Elle doit se couler dans le moule des structures administratives françaises. Celles-ci, malgré une récente diversification des statuts possibles, restent assez contraignantes par leurs règles de gestion, et très centralisatrices par le poids des administrations, de leurs hommes, de leurs méthodes. Et les administrations préfèrent la gestion sage, l'absence d'originalité, la répétition permanente des mêmes actes et des mêmes situations. Elles se méfient de l'innovation, de la création, du conflit. Or, et c'est une des raisons qui a motivé l'élaboration du présent rapport, il est nécessaire, pour prendre en compte la diversité des initiatives et des sensibilités, d'aménager des mécanismes qui limitent l'action étouffante des bureaucraties centrales.

Selon Philippe Roqueplo, (page 25), « La Villette doit constituer un outil de maturation personnelle et collective face à la présence permanente des sciences et des techniques dans la vie quotidienne de chacun. Face aussi au développement scientifico-technique actuel... Un tel « musée » devra, avec méthode, mais surtout avec franchise et courage, rendre manifeste pourquoi « les choses » sont ce qu'elles sont, quels choix ont été faits et pour quels motifs, quelles alternatives se présentent et quelles en sont les conséquences prévisibles ».

Une telle tâche présente des exigences contradictoires :

- exigence de **courage**, pour que les questions importantes, qu'elles soient de nature sociale, économiques, techniques ou idéologiques, soient

Les exigences

Donner au visiteur une vision cohérente des édifices scientifique et industriel. Eviter les connaissances isolées, flottantes.

clairement posées, même si cette simple exposition risque de mécontenter des intérêts, des idéologies ou des personnes.

- exigence d'ouverture, pour que les questions, les intérêts et les craintes des individus ou des groupes sociaux obtiennent le droit à l'expression, pas seulement à l'éventuelle insertion à l'intérieur du discours dominant des idéologues et des technocrates. Exigence d'ouverture pour que La Villette ne monopolise pas l'imagination et l'initiative en ce qui concerne les sciences et les techniques, pour que soient reconnues les initiatives dans ce domaine, quelle qu'en soit l'origine.

- Exigence de rigueur : le charlatanisme, l'à peu près, les désirs pris pour des réalités fleurissent dans les parages des sciences et des techniques. S'agissant de science surtout, il serait impardonnable que ne soient pas marquées nettement les frontières du connu et de l'espéré, de l'accessible et de l'inconnu, de l'hypothèse et de la théorie confirmée.

- Exigence d'efficacité. A tout moment des choix devront être faits, et la démagogie incantatoire engendre l'inefficacité. Il faut savoir terminer un débat, accepter une décision légitime.

- Exigence d'imagination : les débats importants sont ceux de demain, les techniques à maîtriser celles qui n'ont pas encore envahi la société.

La satisfaction simultanée de telles exigences demande, de la part de l'équipe qui a la charge d'un tel établissement, ouverture d'esprit, sang-froid et indépendance. La qualité des personnes est, bien sûr, essentielle. Il n'est pas interdit, malgré tout, de suggérer un certain nombre de dispositifs institutionnels destinés à en favoriser l'exercice.

Des mécanismes pour l'ouverture

Les propositions que nous présentons ci-dessous cherchent à favoriser l'indépendance de l'établissement, l'éclosion de l'imagination et de l'initiative, et la recherche des participations les plus diverses. Elles sont d'importance inégale et aussi inégalement explicitées, selon qu'elles sont classiques ou, peu ou prou, originales. Elles tiennent compte de la nature singulière du musée de La Villette, à la fois lieu de savoir et de questionnement, support d'information, entreprise de spectacle, machine économique et lieu de manifestation d'intérêts antagonistes.

*... les frontières du fait brut
et de son interprétation.
Le doute et la remise en cause
sont des moteurs
de la science et de la technique.*

Ces propositions concernent :

- une « Haute Autorité » garante d'indépendance
- le statut et les responsabilités du directeur
- l'organisation des ressources techniques
- la possibilité de ressources propres
- les statuts des membres et employés de l'établissement.

Bien que dédiée à la science et à la technique, l'activité de La Villette, centrée sur l'information, le débat, le spectacle, les questions, ressemble plus à celle des media qu'à celle d'un centre universitaire ou technique. Il est donc nécessaire de lui garantir une indépendance analogue à celle dont jouissent ou sont censés jouir les grands organes de presse et de télévision. S'agissant d'une institution d'État, il est nécessaire aussi de veiller à ce que les principales sensibilités et attitudes, en ce qui concerne l'activité scientifique et technique et son insertion dans la société y trouvent les moyens de s'exprimer.

Cette double nécessité d'indépendance et de pluralité peut, semble-t-il, être garantie par le moyen traditionnel de la Haute Autorité, composée d'un petit nombre de personnes nommées pour une durée déterminée. Cette Haute Autorité n'a, en principe, pas à intervenir dans le détail du fonctionnement de l'établissement, sauf s'il prête à contestation. Son action s'opère principalement grâce à son autorité morale, par des avis, des suggestions, et, exceptionnellement, des verdicts.

On peut suggérer que ses membres, inamovibles pendant la durée d'un mandat non renouvelable (cinq ou sept ans), soient nommés sur proposition de corps divers : Assemblée Nationale, Sénat, Conseil Economique et Social, Institut de France, Conseils de Région, associations professionnelles des divers media...

La Haute Autorité n'est pas à confondre avec le Conseil d'Administration, où peuvent figurer, en tant que tels, des représentants d'organismes ou d'institutions déterminées. Les membres de la Haute Autorité le sont à titre personnel, et n'ont d'autre mandat que celui de leur fonction.

Une Haute Autorité

*Sur sa composition,
deux écueils à éviter :
. rien que des scientifiques,
. rien que des politiques.
On peut préférer distinguer
un conseil d'administration
et un conseil scientifique.*

Les consommateurs.

*Pas d'habitues des conseils,
pas de potiches ! Des gens
qui ont réfléchi à la question,
et des utilisateurs.*

Le Directeur

Selon les règles courantes dans beaucoup de pays, et dans certaines institutions françaises, il est nécessaire que le directeur d'un tel organisme soit à la fois indépendant et responsable. Cela suppose un mandat à durée déterminée, de durée suffisante pour mener à bien un programme important, et en principe non renouvelable. L'Opéra de Paris, le CERN, certains laboratoires universitaires présentent des exemples d'un tel mandat. Il faut aussi que le statut administratif et financier de l'établissement ne fasse pas d'une autorité extérieure un co-responsable occulte. En particulier, les modalités du contrôle financier peuvent très bien paralyser l'action du directeur.

Une formation scientifique ne doit pas être sous-estimée. Certes, elle ne peut suffire. Il ne s'agit pas seulement d'orthodoxie scientifique, mais de confronter la foi dans des "certitudes" scientifiques avec les domaines d'incertitude de la science. Plutôt que de se méfier des chercheurs, il faut se mettre d'accord sur l'objet de confiance.

Il n'est pas indispensable que le directeur soit un scientifique, ni un responsable administratif. La qualité de la personne compte plus que sa spécialité, et un spécialiste de la communication, ou de l'audio-visuel peut être préférable à un scientifique, car plus conscient des problèmes réels qui se poseront à La Villette. Et, en ce qui concerne la rigueur et l'orthodoxie scientifique, on peut faire confiance aux chercheurs et aux sociétés savantes qui interviendront nécessairement.

Les moyens techniques
partagés

- Un autre article du présent document traite en détail cette question. Nous nous contenterons donc d'une brève description du mécanisme proposé (cf. page 21).

Il s'agit de favoriser la réalisation d'initiatives intéressantes, concernant les sciences et les techniques, qu'elles viennent d'équipes de La Villette ou d'équipes extérieures (Centres culturels scientifiques et techniques, boutiques des sciences, musées techniques, clubs, réalisateurs...).

Le moyen proposé est de leur permettre d'obtenir la collaboration des services techniques de La Villette et les moyens financiers correspondants, pour produire expositions, débats, documents audio-visuels... Pour opérer les choix, et favoriser les rapprochements d'équipes ayant des préoccupations semblables, il est proposé un mécanisme analogue à celui qui existe dans de nombreux organismes de recherche parmi les plus efficaces : présentation du projet, discussion ouverte, puis recommandations au directeur de l'établissement, par une commission formée de membres indépendants, nommés à titre personnel, pour une durée limitée, non salariés par l'établissement.

L'expérience montre, au moins dans le domaine scientifique, qu'un tel

dispositif, sans être à l'abri de tout reproche, évite quelques-unes des embûches de la bureaucratie, de l'engourdissement et du noyautage.

Pour un organisme d'État comme La Villette, la possibilité d'avoir et d'utiliser des sources autonomes de financement présente bien des avantages :

Un financement souple

- elle permet des interventions rapides quand c'est nécessaire, et dégagées des règles trop contraignantes de gestion de budget de l'État.
- elle rend moins sensible aux aléas de budgets votés annuellement et soumis aux impératifs politiques et idéologiques. Inversement elle est plus sensible à la réaction du public utilisateur.
- elle permet une immersion dans l'activité économique réelle
- elle permet des entreprises mixtes avec des sociétés commerciales et industrielles.

Il n'est pas question de transformer La Villette en une entreprise à but lucratif, mais d'utiliser ses qualités propres et ses compétences pour rendre des services ou fournir des « prestations » liées à ses ressources en hommes, en locaux et en matériel, sans aucune revendication de monopole.

Parmi ces possibilités de ressources on peut citer :

- les entrées (au moins pour certaines expositions)
- les spectacles (salles hémisphériques, théâtre...)
- la participation à certaines formations techniques ou professionnelles (formation permanente, formations individuelles)
- la réalisation ou la co-réalisation d'expositions ou de documents audiovisuels. Leur vente en France ou à l'étranger.
- l'aide et le conseil à l'invention et au dépôt de brevets

La réalisation d'une banque de données à faible coût d'accès sur les plans et performances des matériels "grand public" (TV, machines, voitures ...).

des ateliers de démonstration et de réparation (voiture, électricité ...)

- la rédaction, avec l'aide d'utilisateurs, de notices techniques ou de notices d'emploi d'instruments, au bénéfice d'industriels, de distributeurs, d'importateurs. Un Label « La Villette » pourrait être apprécié en ce domaine, surtout si une formule d'accord peut être trouvée avec les associations de consommateurs, sans que celles-ci doivent renoncer à leur rôle critique.

- la réalisation de recherches documentaires (grâce aux « thèques »), ou appliquées dans le domaine de la consommation, de l'information scientifique et technique.

- la conception et la diffusion de jouets, jeux, documents « valises de découvertes », ouvrages, programmes expérimentés ou conçus dans le cadre des activités de La Villette.

Un personnel qui change

On peut craindre que, selon la pente naturelle aux grands organismes, La Villette ne devienne vite une énorme machine repliée sur elle-même, complètement absorbée par ses conflits internes de féodalités, de compétence, d'intérêts. Dans une telle situation, toute évolution est freinée, toute innovation reçue comme une attaque.

C'est pourquoi nous suggérons quelques règles simples destinées à prévenir une telle évolution. L'idée directrice en est la suivante : on ne fait pas carrière à La Villette.

Une telle règle peut paraître excessive, faisant peser une sorte de suspicion sur les collaborateurs de La Villette. Elle est pourtant justifiée par l'exemple de certains grands media bien connus. Bien sûr, il ne s'agit pas de licencier régulièrement le personnel de La Villette, mais de faire que La Villette ne puisse être qu'un moment, si possible valorisant, dans une carrière. L'argument de la continuité technique n'est guère recevable : un cuirassé n'a pas de personnel permanent.

Pour permettre d'observer cette règle, on peut suggérer plusieurs possibilités, non exclusives l'une de l'autre :

Détachements

Il paraît souhaitable que la plus grande partie du personnel, en particulier du personnel technique, soit détaché ou affecté par des administra-

tions plus importantes (ITA, ATOS, personnel CEA, grands organismes...), le détachement ne pouvant, sauf exception, dépasser une durée raisonnable. (Les modalités de réintégration, d'évaluation et d'avancement seraient à établir en conséquence).

*un minimum
de personnels permanents
paraît quand même indispensable*

*comment définir
une durée "raisonnable" ?
En fonction d'une opération ?*
Contrats

Pour s'assurer la collaboration de personnes de talent, ayant fait leurs preuves dans d'autres domaines (journalisme, décoration, mise en scène...), ou à l'étranger, il faut que les contrats à durée limitée soient suffisamment attrayants, et que leurs modalités soient adaptées aux personnes et aux tâches qu'elles doivent accomplir. On peut tenter de s'inspirer de ce qui existe dans le monde du spectacle, du journalisme...

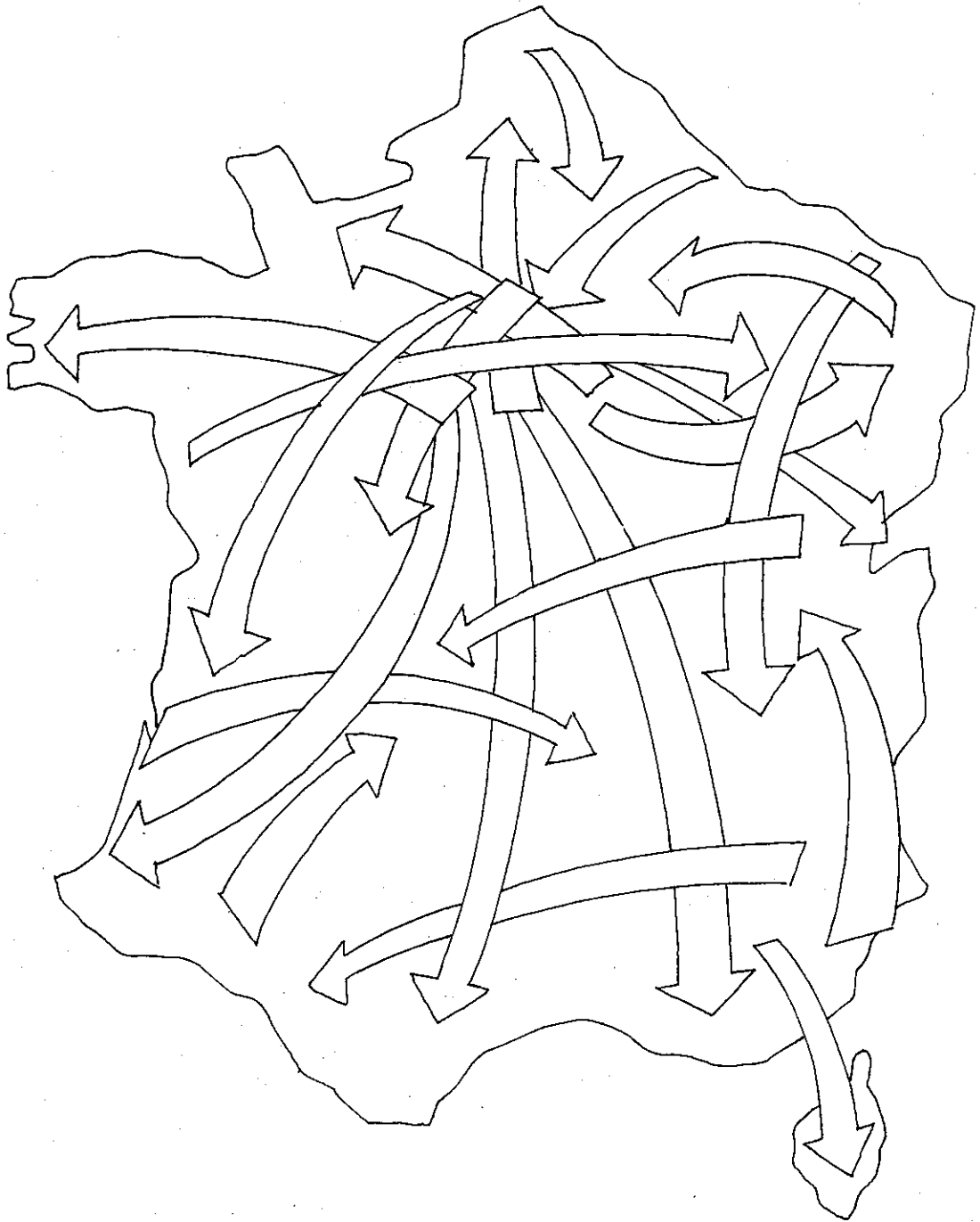
Un certain nombre d'activités professionnelles ne s'accommodent pas de « détachements » longs (salariés de l'industrie, de centres de recherche technique...). On peut suggérer la possibilité de courts séjours à La Villette, selon des modalités variées :

Courts séjours

- apports de compétence professionnelles pour une action précise (expositions, débats...).
- stages de formation permanente ou universitaire sur le tas, pour remplir des fonctions d'accueil, d'écoute, de démonstration scientifique ou technique, couplés avec une formation plus théorique aux techniques de communication.
- collaborations temporaires de membres d'associations extérieures (consommateurs, centres culturels, syndicats) à des actions les concernant.

*à une échelle plus réduite,
c'est ce qui se passe
dans tous les centres
d'histoire des techniques,
et autres organismes analogues.*

Texte rédigé par M. Crozon et I. Lévy.

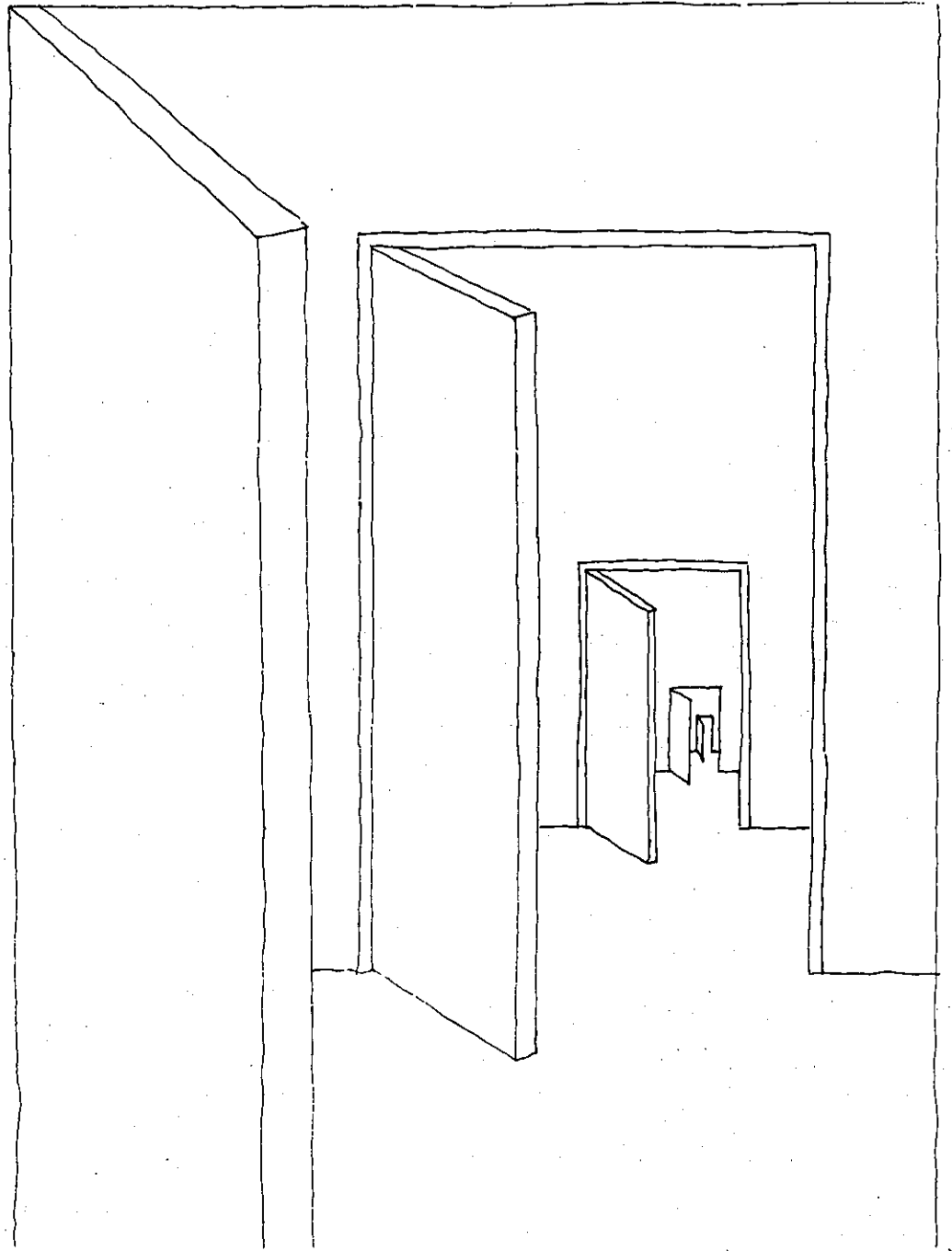


Paris-Provinces

Depuis plus de cinq ans, de multiples initiatives ayant pour objet la création de musées ou de centres scientifiques et techniques ont vu le jour, un peu partout en France, et principalement dans les villes industrielles moyennes. Cette nouvelle forme de demande sociale a constitué une des préoccupations qui se sont manifestées au cours du Colloque National sur la Recherche et la Technologie.

Le projet de La Villette et les crédits qui lui sont consentis risquent d'étouffer ce développement régional (Cf. le Manifeste pour le développement de la culture technique).

Les crédits actuellement prévus pour soutenir tous ces projets sont misérables, et doivent être augmentés. Il est indispensable que le poids de La Villette et de ses énormes moyens, dans un tel réseau, soit contrebalancé, d'une part, par de solides associations entre ces initiatives, d'autre part, par des mécanismes de collaboration du genre de ce que nous proposons (Cf. p. 21).



Moyens techniques et ouverture

Une vaste entreprise comme la Cité des Sciences et des Techniques est organisée, comme toute entreprise moderne, selon des plannings et des budgets, avec des équipes de conception et de réalisation, sur des schémas et des projections. C'est absolument nécessaire, on ne sait pas faire autrement en gardant une certaine efficacité.

Cependant, ces méthodes ont leur revers : elles ont tendance à créer, à souder et bientôt à enfermer le groupe humain qui anime l'entreprise. C'est aussi nécessaire un temps : le temps de la réalisation, mais cela devient vite un obstacle dans un deuxième temps : le temps de l'évolution.

Passé le temps de la création initiale, qui oblige à un effort considérable, le groupe a du mal à adopter un autre point de vue, à remettre en cause éventuellement des options prises pour faire avancer le travail, sans nécessité de fond. Pour faire vivre l'œuvre, pour la faire évoluer avec son temps, pour lui faire exprimer une réalité plus nuancée, il faut introduire dans le fonctionnement de l'institution une stimulation contraignante, un regard neuf et qui se renouvelle, un mécanisme institutionnel qui garantisse la prise en compte des besoins du temps dans leur évolution.

Il faut donc que l'équipe qui a conçu et réalisé la Cité des Sciences et Techniques change de rôle pour l'améliorer et la faire évoluer. Ceci pose un double problème. D'une part, le risque, que nous évoquions plus haut, d'avoir rapidement tendance à tourner en rond dans une même problématique, à se scléroser, et d'autre part, le problème, réel, du sous-emploi de l'instrument puissant de réalisation qui aura été mis en place.

Une lourde réalisation

Les procédures utilisées pour la mise au point des expositions à l'Exploratorium de San Francisco méritent d'être une source d'inspiration, sinon un modèle.

Un service public de réalisation

Une solution, qui aurait le mérite de parer à ces deux types de risques, serait d'envisager l'infrastructure technique de réalisation des expositions comme un service public ouvert non seulement aux concepteurs des expositions permanentes initiales de La Villette, mais également aux initiatives les plus diverses dans le champ des expositions à caractère scientifique et technique dans un contexte culturel.

Une Commission d'arbitrage

Pour éviter un monopole, ceci supposerait, comme cela existe dans divers services publics destinés à fournir une aide toujours limitée, du CNRS à la NASA, en passant par le CERN ou l'ESRO/ESA, une mise en compétition ouverte des projets, et une répartition des moyens par une commission de personnalités indépendantes et renouvelées régulièrement.

Qui dit "choix" dit "critères" donc "objectifs clarifiés". Objectifs de qui ? du public ? des scientifiques ? des vulgarisateurs ? Je propose comme objectif général du musée : permettre au public de clarifier ses attentes à propos des sciences et des techniques. Verra-t-on un jour un anti-musée réalisé par le public, visité par des scientifiques, pour qu'ils se situent par rapport à un "projet" de société proposé par ce public ?

Indépendante

On aboutirait donc, au sein de la Cité des Sciences et Techniques, à la création d'une structure technique puissante, et relativement indépendante, coiffée par une commission qui aurait la responsabilité de la répartition de ses prestations. A ce service technique s'adresseraient, naturellement, les responsables de thèmes d'exposition permanente, les responsables des autres départements de la Cité : expositions temporaires, salles spécialisées, mais aussi tous ceux qui, en France, à plus ou moins vaste échelle, désireraient entreprendre une réalisation originale de communication sur un thème scientifique ou technique : clubs, associations, maisons de jeunes, écoles. Les plus significatives de ces expositions pourraient alors être retenues pour figurer parmi les expositions temporaires à La Villette, ou pour circuler en France.

La clé de voûte de ce système est évidemment la commission de répartition des choix : l'indépendance de ses membres, et un système efficace de renouvellement à partir d'horizons aussi variés que possible, sont les garants du pluralisme des conceptions admises, de l'évolution des thèmes et de leur adaptation aux questions d'actualité. C'est de cette commission en définitive que dépend la stimulation permanente de la Cité de La Villette, l'équilibre entre la capitale et les régions, et la possibilité de réaliser les meilleures parmi les idées qui foisonnent actuellement à propos de l'animation scientifique et technique.

Ceci permettrait de faire connaître les problèmes scientifiques ou techniques d'une région, et leurs solutions éventuelles.

Consultative

Cette commission n'aura pas de pouvoir de décision puisqu'elle ne sera que consultative, la responsabilité des décisions restant entre les mains du Directeur. Cependant, elle aura une influence certaine, donnant des avis

sur l'utilisation d'un instrument technique assez lourd. Il faut donc prendre garde qu'elle ne puisse faire l'objet de pressions, ou qu'elle ne soit une chasse gardée. A cet égard, l'indépendance des personnalités qui y siègent doit être garantie. Ces personnes ne doivent pas représenter les institutions, encore moins des associations d'intérêts. Elles sont nommées à titre personnel, pour quelques années, de façon non renouvelable, afin de cultiver l'ouverture.

Les deux premières catégories de personnalités auxquelles on pense naturellement pour cette commission, les animateurs culturels et les scientifiques, doivent être en minorité de façon marquée : les premiers pour éviter que la commission ne se transforme en association fermée de partage des moyens, les seconds parce que l'expérience nous a toujours montré que le dialogue entre scientifiques et non-scientifiques n'est équilibré qu'au cas où les premiers sont fortement minoritaires, en raison des complexes de supériorité des uns et d'infériorité des autres.

La troisième catégorie de membres est celle des représentants de la sensibilité des usagers des animations à réaliser : l'embarras du choix risque de se montrer prohibitif, et la tentation grande de négliger cette catégorie. Il existe pourtant bien des moyens de nommer des jurys de Cour d'Assises.

Parmi les procédures possibles pour nommer les membres de la Commission, il faudrait en choisir une qui permette de préserver quelques équilibres importants : équilibre entre les catégories, entre Paris et la province, entre les grandes classes d'âge, entre les niveaux de formation scolaire.

La Commission devrait fonctionner, comme celles des organismes dont nous nous sommes inspirés, de façon assez légère. Une réunion d'une ou deux journées par mois, avec un dédommagement convenable de ses membres, pourrait lui permettre d'exprimer des orientations sur les propositions de réalisations, en examinant de près les propositions qui se situent vers la barre séparant les recommandations d'acceptations et celles de refus.

Concrètement, le schéma de fonctionnement du service public pourrait être le suivant :

- Dès que possible, le groupe ayant l'intention de demander la colla-

C'est la quadrature du cercle !

par qui ?

Ouverte

d'accord.

Les non-scientifiques non-culturels ...

encore une fois : qui ?

Fonctionnement

Cette formulation suppose que tous les groupes visés auront la possibilité de rédiger ce pré-projet, et que la commission ne jugera pas selon la seule présentation (contrairement aux habitudes administratives).

Peut-on prévoir, par région, une structure de conseil, pour aider à la mise en forme des projets, avant que le service de réalisation en étudie la faisabilité ?

boration technique de La Villette, qu'il soit intérieur ou extérieur à La Villette, ou mixte, fait une description sommaire de son projet, ou lettre d'intention.

- Quand le projet est mûr, le groupe formule une demande de réalisation technique. Cette demande est assortie de toutes précisions nécessaires pour garantir l'efficacité de l'intervention de La Villette : financement des locaux et du personnel, éventuellement itinéraire, etc... Un examen technique de la proposition est fait par le service de réalisation.

- Le projet et la demande de réalisation associée sont présentés à la Commission, de préférence en séance publique.

- La Commission formule ses recommandations.

- Le Directeur prend les décisions.

Eventuellement, la Commission peut prendre des initiatives, destinées, par exemple, à agrandir l'itinéraire, ou à regrouper des projets similaires en poussant leurs auteurs à s'entendre. Ou bien, pour des projets plus lourds, mais attrayants, et proposés par des groupes très démunis, elle peut suggérer une première phase d'étude par le service technique de La Villette avant de se prononcer sur la réalisation elle-même.

La demande existe

Le point le moins évident à priori est sans doute le suivant : y a-t-il en France tellement d'idées qui se cherchent, y a-t-il tellement de créativité hors institution, la commission proposée aura-t-elle des demandes ou des projets ? Sur ce point, la réponse est formelle : oui. Il y a en France un fourmillement de projets, un besoin considérable de moyens d'expression pour des études, des recherches faites par des amateurs. Les maisons de la culture, les maisons de jeunes sont assaillies de demandes, de propositions, venant de tous bords, et dont certaines méritent une aide technique souvent partielle, pour l'intérêt qu'elles présentent.

Par ailleurs, l'établissement de La Villette sous sa forme actuelle a déjà montré une certaine inadaptation pour ce genre de coopération. Cinq villes de banlieue Nord l'avaient pressenti au sujet d'une réalisation d'une

*Mais la commission
risque d'imposer un style,
des conceptions ... limites
de son intervention ?*

*Cette solution oblige
une fois de plus la province à
passer par les fourches caudines
parisiennes.*

certaine envergure. L'établissement n'a pas été capable de prendre en compte la demande, ou même de la rejeter, malgré de nombreuses prises de contact : les personnes contactées ont témoigné un intérêt poli, sans nier la vocation de La Villette à fonctionner comme centre de ressources (doc. de travail, février 82, p. 97) ou comme base technique (ibid. p. 61). Mais visiblement, cet aspect des choses n'a pas la première priorité, et par suite, à force de ne pas avoir la première priorité, risque de ne jamais voir le jour. Il ne s'agit pas ici d'un procès d'intention, mais d'un mécanisme que l'on observe bien souvent.

Les ressources techniques seront employées à La Villette d'abord pour réaliser les expositions permanentes, puis pour réaliser les expositions temporaires, et, à ce moment-là, où elles devraient s'ouvrir sur l'extérieur, il manquera le mécanisme un peu contraignant à la fois extérieur et intérieur à la maison, qui puisse rappeler à cet organisme maintenant bien rodé, qu'il a d'autres missions à remplir à l'égard du monde extérieur, et de nouveaux problèmes à résoudre.

En conclusion, résumons notre proposition :

Les moyens techniques de réalisation de la Cité des Sciences et des Techniques de La Villette doivent être constitués de façon assez indépendante, avec une mission de service public s'étendant à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Cité.

A l'intérieur, ils fournissent assistance aux différents départements : expositions permanentes et temporaires, salles spécialisées (découverte, actualité).

A l'extérieur, ils fournissent leurs prestations comme centre de ressources et base technique pour les projets d'animation proposés à l'initiative des partenaires sociaux les plus divers, sans aucune autre condition que la qualité.

Une Commission constituée de personnalités indépendantes, nommées à titre personnel et renouvelées régulièrement, répartit les moyens du centre technique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de La Villette sur la base de la mise en concurrence la plus ouverte possible des projets qui lui sont présentés. Elle veille aux équilibres nécessaires entre besoins intérieurs et

Conclusion

Il est vrai qu'un "service" ou une "institution" jouant un rôle modeste, effacé, de médiateur, de service technique ou d'écoute se marginalise rapidement, n'offrant pas une image satisfaisante (prestige, décision, acteur principal...). Il faut à cette institution un statut social bien clair pour éviter cet inconvénient.

Des expériences analogues existent de "services" à la disposition des usagers et donnant à ceux-ci les moyens de clarifier leurs attentes, montrant que ces propositions sont réalistes. Mais il faut donner au musée l'autonomie et la capacité d'agir.

extérieurs, entre Paris et province, entre projets qui peuvent trouver par ailleurs une partie importante de leur financement, et ceux qui sont totalement démunis. Elle assure le suivi des projets sélectionnés et favorise leur circulation, le cas échéant.

Il serait utile que ce système soit mis en place dès que possible, même pendant la période de réalisation initiale de La Villette, afin de le mettre au point, de tester ses modalités, et d'instaurer pour les services de La Villette une atmosphère de saine concurrence sous le regard critique de l'extérieur.

Texte rédigé par A. Braun et M. Froissart

Il me paraît important que les instituteurs travaillent en étroite collaboration avec ce musée, sinon les enfants n'y viendront pas. Une approche intéressante à ce niveau est l'ouverture de "valises-découvertes" (pédagogiques ou autres) pouvant être présentées au musée puis circuler dans les classes. De même les mini-expositions pourraient tourner sur un quartier et être complétées avant d'être rendues au musée.